

Comment procéder à la déclaration?

- > en ligne sur belfius.be/sinistre
- > par téléphone au 02 286 70 00 (lu-ve, 8-17h)

Home Computer

Votre fille a renversé un verre d'eau sur votre ordinateur portable...
Des voleurs emportent votre PC mais vous n'êtes pas assuré contre le vol...

> Votre assurance Home & Family s'occupe de la réparation des dommages.



Quels dommages puis-je déclarer?

Dommages matériels à votre:

- > ordinateur
- > écran
- > imprimante
- > disque dur externe

Les appareils ayant comme fonction principale la téléphonie mobile sont exclus.



Que faire pour obtenir une indemnité?

Faites-nous parvenir un devis détaillé d'un réparateur. Tenez compte du fait qu'une franchise indexée est appliquée dans chaque contrat (262,58 euros le 01-03-2019). Si le montant de la réparation est inférieur, nous ne versons aucune indemnité. En plus des frais de réparation, nous vous versons une indemnité supplémentaire (pertes indirectes) en compensation de tous les désagréments que cet incident entraîne.

N'oubliez pas de nous communiquer le numéro de compte sur lequel l'indemnité peut être versée.



Que faire si une autre personne a occasionné le dommage?

Si vous nous transmettez ses coordonnées, nous lui réclamerons le montant du dommage et de votre franchise.



Faut-il réaliser une expertise?

C'est possible, p. ex. en raison de l'envergure du dommage ou parce qu'un tiers est impliqué (responsable, locataire, bailleur). Cela peut prolonger la durée de traitement de votre dossier. Il va de soi que nous essayons de limiter celle-ci le plus possible.

Bon à savoir

- > Cette garantie va au-delà des causes qui sont actuellement assurées par votre Belfius Home & Family (incendie, vol, dégâts des eaux...) et constitue en fait une couverture tous risques. Autrement dit: même si la cause du sinistre n'est pas expressément couverte par une autre garantie de votre Home & Family, nous intervenons à concurrence de maximum 1.479,30 euros.
- > La garantie n'est pas uniquement valable pour les dommages ou les vols qui se produisent dans votre habitation. Les dégâts occasionnés à un PC dans une chambre d'étudiant ou une résidence de vacances sont également assurés.
- > Le vol de votre PC dans votre habitation est assuré, même si vous n'avez pas souscrit la garantie Vol.

La couverture et l'indemnité de votre sinistre sont toujours déterminées en fonction des conditions générales de Belfius Home & Family. Les situations susmentionnées servent uniquement d'illustration de ce qu'implique la garantie « Home Computer ».

Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.201185 - n° FSMA 19649 A.
Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances de droit belge, agréée sous le n° 0037 (AR des 4 et 13/07/1979 - MB du 14/07/1979) - PODRB011-1 - 03/2019